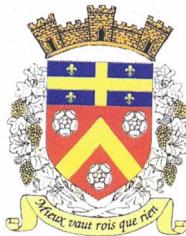


# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Yvelines - Canton de Mantes-la-Jolie

## COMMUNE DE TACOIGNIERES

Décision n°2025-37



Objet :

### FOURNITURE ET POSE DU POTEAU INCENDIE N°10 SITUÉ 34 RUE DES BAS FONCEAUX

Le Maire de la commune de Tacoignières,

**Vu** le Code Général des Collectivités, notamment son article L2122-22,

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment son article R2122-8,

**Vu** la délibération 2025-XI-20 du 14 novembre 2025 portant délégations du Conseil municipal au Maire,

**Vu** le budget primitif 2025,

**Considérant** l'état de vétusté du poteau incendie n°10 situé 34 rue des Bas Fonceaux,

**Considérant** l'obligation de remplacer ce poteau incendie afin qu'il soit opérationnel,

**Considérant** la consultation de plusieurs entreprises spécialisées,

**Considérant** la proposition commerciale de la société SAUR domiciliée 43 rue de l'Abyme à Magny-le-Hongre (77700) pour la fourniture et pose d'un poteau incendie pour un montant de 3.561,05 € HT soit 4.273,27 € TTC,

DECIDE

#### Article 1er :

D'accepter la proposition commerciale de la société SAUR pour la fourniture et pose d'un poteau incendie pour un montant de 3.561,05 € HT soit 4.273,27 € TTC.

#### Article 2 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion, sera inscrite au registre des décisions et sera affichée conformément aux dispositions prévues par la loi du 02 mars 1982 modifiée.

Tacoignières le 24 novembre 2025

Le Maire, Thierry LEVACHER

A black ink signature of Thierry Levacher, the Mayor, is written over the date and his title.



Certifie exécutoire compte-tenu de :

La publication du : 25/11/2025

Et la transmission au contrôle de légalité le : 25/11/2025

Document certifié conforme

Le Maire, Thierry LEVACHER



REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217806058-20251124-DEC2025\_37